

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 13 septembre 2017, à 20 heures, sont présents :

Mesdames les Conseillères régionales,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Diane De Tonnancourt	Yamaska (représentante désignée)
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont absents :

Michel Blanchard	Saint-David
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Louis R. Joyal	Yamaska

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 19 h, les membres réguliers se sont réunis en comité général de travail et, à 19 h 40, en caucus avec la représentante désignée de Yamaska.

2017-09-316 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Report des points 11.2 et 14.2.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-317 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 23 AOÛT 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 23 août 2017 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-318 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE (CRSIC) DU 28 AOÛT 2017**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) du 28 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-319 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ (CRR) DU 6 SEPTEMBRE 2017**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la ruralité (CRR) du 6 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-320 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

M. le Conseiller régional Michel Péloquin déclare un intérêt pécuniaire au numéro P02 de la liste des dépenses et des paiements autorisés pour la Partie 1 du budget, concernant un remboursement de frais de déplacement.

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que le MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2017 et totalisant 1 042 772,25 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-321 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que le MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la période de septembre 2017 et totalisant 24 002,48 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel, à titre de président du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), informe les membres des principaux sujets qui ont été discutés lors de la dernière réunion de ce comité, lesquels portaient principalement sur la planification des projets de la prochaine année.

M. le Conseiller régional Denis Marion fait part de ses représentations depuis la dernière séance du Conseil et résume les principaux sujets abordés, soit :

- Comité de sécurité incendie et civile (CRSIC) qu'il préside :
 - Suivi du dossier des services d'urgence en milieu isolé (SUMI);
 - Journée nationale de reconnaissance des pompiers (8 octobre) - recommandation au Conseil de la MRC.
- Table de développement social :
 - Projet pilote dans le cadre de la Fondation Lucie et André Chagnon;
 - Embauche de M^{me} Monique Roberge à titre de coordonnatrice;
 - Bulletin d'information de la Table de juillet 2017, lequel a été publié sur le conseil sans papier.
- Comité régional de développement :
 - Lundi prochain : Invitation à tous les jeunes ayant participé à la démarche de planification stratégique pour une présentation des orientations en vue de leur collaboration à la réalisation des actions à venir.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert informe les membres des discussions qui ont été tenues depuis la dernière séance de la MRC au sein des comités qu'elle préside, soit :

- Comité régional de la ruralité (CRR) :
 - Projets recommandés dans le cadre du volet ruralité du FDT;
 - Proposition concernant l'utilisation du solde résiduel de l'enveloppe régionale (ajout d'une borne de recharge pour voitures électriques dans chacune des municipalités rurales - en lien avec le parc éolien).
 - Comité régional culturel (CRC) :
 - Priorités pour le prochain budget.
-

2017-09-322

SUIVI D'UNE RECOMMANDATION DU CRSIC CONCERNANT UNE DEMANDE D'INFORMATION DU SERVICE D'INSPECTION DES ASSUREURS INCENDIE (SIAI)

M. le Conseiller régional Denis Marion porte à l'attention des membres du Conseil une recommandation du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC) concernant le Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI).

CONSIDÉRANT qu'une demande d'information géoréférencée a été transmise à la MRC par le SIAI;

CONSIDÉRANT que le SIAI est un service d'Opta intelligence informationnelle, une société spécialisée dans la collecte et le traitement de données sur les risques structurés et les propriétés au Canada;

CONSIDÉRANT que le SIAI produit des classements du niveau de couverture des services de sécurité incendie (SSI) en fonction du type de bâtiments (résidentiel et industriel);

CONSIDÉRANT que les données produites par le SIAI peuvent représenter jusqu'à 50 % de l'information utilisée par les compagnies d'assurance pour calculer les primes d'assurance;

CONSIDÉRANT que chaque municipalité ou SSI peut entrer en contact avec le SIAI pour vérifier son classement ainsi que la date à laquelle la dernière mise à jour a été réalisée;

CONSIDÉRANT qu'avec ces renseignements chaque municipalité peut ensuite évaluer la pertinence de revoir ou non son classement;

CONSIDÉRANT qu'à la demande d'une municipalité, et seulement à sa demande, la MRC pourra fournir les renseignements géoréférencés dont elle dispose pour cette municipalité au SIAI;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRSIC (réf. résolution numéro CRSIC 2017-08-14), relaye la demande d'information du Service d'inspection des assureurs incendie (SIAI) aux municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

AVIS DE MOTION EN VUE DE L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

M. le Conseiller régional Denis Marion donne avis qu'un projet de règlement visant à constituer un fonds de roulement sera soumis, pour adoption, lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC.

PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT CONSTITUANT UN FONDS DE ROULEMENT

Le projet de règlement constituant un fonds de roulement est présenté aux membres du Conseil.

2017-09-323

OCTROI D'UNE COMMANDITE À LA FONDATION HÔTEL-DIEU DE SOREL

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel;

CONSIDÉRANT que la Fondation propose un programme de visibilité pour les commanditaires de sa soirée bénéfice annuelle;

CONSIDÉRANT que cet évènement se tiendra le 8 novembre prochain à la salle du quai Catherine-Legardeur;

CONSIDÉRANT que cette soirée vise à amasser des dons qui seront dédiés à l'amélioration de l'environnement des soins et des services de pédiatrie à l'Hôtel-Dieu de Sorel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC accorde une commandite de 2 000 \$ à la Fondation Hôtel-Dieu de Sorel pour la soirée bénéfique annuelle Pédiatrie 2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-324

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / VOLET RURALITÉ – APPROBATION DE PROJETS

Les membres prennent connaissance des projets recommandés le 6 septembre 2017 par le comité régional de la ruralité (CRR) dans le cadre de la gestion du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT).

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du CRR :

- approuve le projet numéro 201709-016RU « Amélioration de la sécurité des parcs » de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella :
 - autorise le versement d'une subvention de 18 256,32 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'une entente à intervenir entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Gérard-Majella;
 - prélève ce montant de l'enveloppe locale de la Municipalité de Saint-Gérard-Majella dans le cadre du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018.
- approuve la modification au projet numéro 201507-005 « Construction et aménagement de terrains de pétanque au parc Raymond-Perron » de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :
 - autorise le versement d'une subvention additionnelle de 2 674,30 \$ dans le cadre de ce projet, et ce, après la signature d'un addenda à l'entente intervenue entre la MRC et le promoteur, en l'occurrence la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu;
 - prélève ce montant de l'enveloppe locale de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu dans le cadre du volet ruralité du Fonds de développement des territoires (FDT) 2017-2018.
- autorise le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-325

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2018 SOUS LA COMPÉTENCE EXCLUSIVE DE LA MRC

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- C1801 - Décharge des Vingt (Sainte-Anne-de-Sorel) (en option);
- C1804 - 3^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 13 (Saint-Robert et Saint-Aimé);
- C1805 - 2^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 7 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
- C1806 - 2^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 8 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
- C1807 - 1^{re} Rivière du Pot-au-Beurre, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel);
- C1808 - Ruisseau Raimbault, Branche 4 (Saint-Ours);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres public pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT que l'article 961.2 du Code municipal du Québec prévoit que tout contrat qui comporte une dépense de 100 000 \$ ou plus doit, avant l'ouverture des soumissions et la conclusion du contrat, avoir fait l'objet d'une estimation par la MRC;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise la greffière à publier, sur SEAO et dans un journal diffusé sur le territoire de la MRC, l'appel d'offres de services professionnels d'ingénierie pour les projets d'entretien relatifs aux cours d'eau suivants :
 - C1801 - Décharge des Vingt (Sainte-Anne-de-Sorel) (en option);
 - C1804 - 3^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 13 (Saint-Robert et Saint-Aimé);
 - C1805 - 2^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 7 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
 - C1806 - 2^e Rivière du Pot-au-Beurre, Branche 8 (Sainte-Victoire-de-Sorel et Saint-Robert);
 - C1807 - 1^{re} Rivière du Pot-au-Beurre, Principale (Sainte-Victoire-de-Sorel);
 - C1808 - Ruisseau Raimbault, Branche 4 (Saint-Ours);
- prenne acte de l'estimation contenue au mémo de la greffière daté du 13 septembre 2017;
- adopte les critères de sélection (incluant la grille de pondération) en vue de l'octroi de ce contrat de services professionnels d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-09-326 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2018 RELEVANT DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien dans les cours d'eau suivants :

- C1402 - Décharge des Torons, Branche 3 (Yamaska);
- C1409 - Décharge des Torons, Principale (Yamaska, Saint-Gérard-Majella et Saint-François-du-Lac);

CONSIDÉRANT que ces deux projets relèvent de la compétence du Bureau des délégués des MRC de Pierre-De Saurel et Nicolet-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la séance du Bureau des délégués se tiendra le 22 septembre prochain à la MRC de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel désire agir à titre de maître d'œuvre pour la gestion de ces projets;

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres sur invitation pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur invitation, sous réserve de la décision du Bureau des délégués, pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux projets d'entretien des cours d'eau suivants :
 - C1402 - Décharge des Torons, Branche 3 (Yamaska);
 - C1409 - Décharge des Torons, Principale (Yamaska, Saint-Gérard-Majella et Saint-François-du-Lac);
- adopte les critères de sélection (incluant la grille de pondération) en vue de l'octroi de ce contrat de services professionnels d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-09-327 **AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DE COURS D'EAU 2018**

CONSIDÉRANT que la MRC prévoit réaliser des travaux d'entretien et d'aménagement dans les cours d'eau suivants :

- C1802 - Cours d'eau d'Arsenans (Saint-Roch-de-Richelieu);
- C1803 - Ruisseau des Atocas (Saint-Roch-de-Richelieu);

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'ingénierie sont requis dans le cadre de ces projets;

CONSIDÉRANT que la MRC, conformément à l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales, a le pouvoir de réaliser des travaux permettant l'entretien et l'aménagement de cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la MRC doit procéder par appel d'offres sur invitation pour ces services professionnels;

CONSIDÉRANT les règles applicables relativement à l'adjudication de contrats de services professionnels;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens que la MRC adopte les critères de sélection et le système de pondération en vue de l'octroi de ce contrat;

CONSIDÉRANT le mémo de la greffière présenté en ce sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC :

- autorise le déclenchement de la procédure d'appel d'offres sur invitation pour les services professionnels d'ingénierie relatifs aux projets d'entretien et d'aménagement des cours d'eau suivants :
 - o C1802 - Cours d'eau d'Arsenans (Saint-Roch-de-Richelieu);
 - o C1803 - Ruisseau des Atocas (Saint-Roch-de-Richelieu);
- adopte les critères de sélection (incluant la grille de pondération) en vue de l'octroi de ce contrat de services professionnels d'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2017-09-328

OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS RELATIFS À LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE À L'ÉCOCENTRE RÉGIONAL

CONSIDÉRANT la récente acquisition de l'écocentre régional par la MRC (réf. résolution 2017-02-91);

CONSIDÉRANT que cette acquisition nécessite certains ajustements sur le site de l'écocentre régional;

CONSIDÉRANT que des installations sanitaires, de bureau et d'entreposage doivent être mises en place sur ce site;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder le plus rapidement possible à la construction de ces installations;

CONSIDÉRANT que des services professionnels d'architecture et d'ingénierie sont requis dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise l'octroi d'un contrat de gré à gré inférieur à 25 000 \$, taxes incluses, à chacune des firmes suivantes :

- Daniel Cournoyer, architecte, pour le volet architecture;
- Concept R, pour les différents volets liés à l'ingénierie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-329

UTILISATION DU SOLDE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT FERMÉ RELATIF AU FINANCEMENT DE L'ÉQUITÉ REQUISE POUR LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN

CONSIDÉRANT que le solde du règlement d'emprunt fermé numéro 205-11 au 31 juillet 2017 s'élevait à 1 700 215,57 \$, soit :

- 95 780,57 \$ correspondant aux frais de financement, lesquels ont été moins élevés que prévus;
- 1 604 435 \$ correspondant au remboursement que la MRC a reçu de Parc éolien Pierre-De Saurel à la suite d'une avance de fonds consentie à l'organisme durant la construction (résolution 2017-02-92);

CONSIDÉRANT qu'il a lieu de déterminer l'utilisation de ce solde;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion

Appuyé par :

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC autorise l'utilisation du solde du règlement d'emprunt fermé relatif au financement de l'équité du parc éolien afin de procéder aux paiements suivants :

- Total du solde de la dette à long terme du centre administratif à la date de renouvellement prévue le 4 septembre 2018, représentant une somme de 1 282 584,25 \$, sous réserve de l'adoption d'un règlement et de son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);
- Partie du capital et des intérêts de la dette à long terme de l'équité du Parc pour 2017-2018, représentant un montant total de 417 631,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-330

RATIFICATION - RÉPARTITION DES PREMIÈRES SOMMES DISPONIBLES EN PROVENANCE DU PARC ÉOLIEN

CONSIDÉRANT la cérémonie de remise de distributions par Parc éolien Pierre-De Saurel S.E.C. le 23 août 2017;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 1 109 866 \$ a été alors remise à la MRC;

CONSIDÉRANT que, de cette somme, un montant de 634 579,78 \$ est réparti de la façon suivante :

- 523 593,18 \$ pour le remboursement de la dette à long terme de l'équité du Parc, soit :
 - o montant réel du remboursement de la dette à long terme (capital et intérêts) de l'équité du Parc pour la période du 22 février 2017 au 26 avril 2018 : 941 224,50 \$;
 - o moins le solde disponible du règlement d'emprunt fermé (réf. résolution numéro 2017-09-329) : 417 631,32 \$;
- 110 986,60 \$ pour le fonds de prévoyance, soit une somme équivalente à 10 % des distributions reçues;

CONSIDÉRANT que l'excédent (475 286,22 \$) peut être, conformément au règlement numéro 227-13, soit distribué aux municipalités du territoire de la MRC, soit affecté à la réalisation d'un projet régional ou à l'administration générale de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet est 100 % communautaire et qu'il a été rendu possible grâce à l'implication des municipalités;

CONSIDÉRANT que, lors d'une récente réunion du comité général de travail, il a été convenu de distribuer l'excédent aux municipalités du territoire, et ce, au prorata de leur richesse foncière uniformisée;

CONSIDÉRANT que cette répartition a été officialisée lors d'un point de presse tenu le 6 septembre dernier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de ratifier cette répartition;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC ratifie la répartition des sommes distribuées aux municipalités, le tout en conformité avec le règlement numéro 227-13.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-331 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DES AÎNÉS (1^{ER} OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2010 le gouvernement du Canada a désigné le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés;

CONSIDÉRANT que la déclaration de la Journée nationale des aînés par le Conseil de la MRC fait partie du plan d'action régional de la politique MADA (Municipalité amie des aînés);

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner annuellement la grande contribution des aînés à nos familles, à nos milieux de travail et à nos collectivités;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC déclare le 1^{er} octobre comme étant la Journée nationale des aînés et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-332 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA NON-VIOLENCE (2 OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT qu'en 2007 l'assemblée générale de l'ONU a décidé de célébrer la Journée internationale de la non-violence le 2 octobre de chaque année, jour anniversaire de la naissance de Mahatma Gandhi;

CONSIDÉRANT que dans sa réflexion, l'assemblée générale de l'ONU a proposé huit grands axes de travail, lesquels sont :

- le renforcement d'une culture de la paix par l'éducation;
- la promotion et le développement économique et social durable;
- la promotion et le respect de tous les droits de l'homme;
- l'égalité entre les femmes et les hommes;
- la participation démocratique;
- le développement de la compréhension, la tolérance et la solidarité;
- le soutien de la communication participative et de la libre circulation de l'information et des connaissances;
- la promotion de la paix et de la sécurité internationale;

CONSIDÉRANT l'importance de promouvoir une culture de paix, de tolérance, de compréhension et de non-violence;

CONSIDÉRANT que cette journée est l'occasion de souligner, par des actions d'éducation et de sensibilisation, que la non-violence active est possible, et ce, peu importe le niveau de vie;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC déclare le 2 octobre comme étant la Journée internationale de la non-violence et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette journée dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les membres du Conseil acceptent le dépôt rapport annuel d'activités 2016-2017 du comité de sécurité publique de la MRC de Pierre-De Saurel (période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017).

DÉPÔT DU RAPPORT DE RENOUVELLEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE 2017-2018

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport de renouvellement d'assurance collective 2017-2018.

2017-09-333 **DÉCLARATION DE LA JOURNÉE NATIONALE DE RECONNAISSANCE DES POMPIERS (8 OCTOBRE)**

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a proclamé la Journée nationale de reconnaissance des pompiers le 8 octobre;

CONSIDÉRANT que cette journée vise à reconnaître le travail remarquable et l'engagement des pompières et pompiers du Québec et à honorer la mémoire de celles et ceux qui sont décédés en service;

CONSIDÉRANT que six services de sécurité incendie couvrent le territoire de la MRC de Pierre-De Saurel, soit :

- Service de sécurité incendie de Saint-David;
- Régie intermunicipale de protection incendie Louis-Aimé-Massue;
- Service de sécurité incendie de Saint-Ours;
- Service de sécurité incendie de Saint-Roch-de-Richelieu;
- Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy;
- Régie d'incendie Pierreville - Saint-Francois-du-Lac;

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion
M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC, conformément à la recommandation du comité régional de sécurité incendie et civile (CRSIC), souligne, à l'occasion de la Journée nationale de reconnaissance des pompiers (dimanche 8 octobre 2017), le travail remarquable et le dévouement exceptionnel des femmes et des hommes qui travaillent avec professionnalisme au sein des organisations de sécurité incendie desservant son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES;

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2017-09-334

APPUI À L'AGCRQ – TARIFICATION DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) CONCERNANT LES PERMIS SEG POUR LA CAPTURE D'ANIMAUX SAUVAGES À DES FINS SCIENTIFIQUES, ÉDUCATIFS OU DE GESTION DE LA FAUNE

Les membres prennent connaissance des résolutions reçues concernant la tarification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) reliée à certains services administratifs touchant notamment des travaux effectués en vertu des articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (LCM).

CONSIDÉRANT le contenu de la résolution CA 17-07-15 de l'Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Québec (AGRCQ);

CONSIDÉRANT que les MRC d'Avignon et de Témiscamingue ont manifesté leur appui à l'AGRCQ dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel partage la position de l'AGRCQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par :
Appuyé par :

M. le Conseiller régional Denis Marion
M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro CA 17-07-05 de l'AGRCQ ainsi que les résolutions numéros 08-17-225 et CM-2017-08-22-325 des MRC de Témiscamingue et d'Avignon;
- demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) de modifier l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune afin d'en exclure les interventions reliées aux castors en vertu des articles 105 et 106 de la Loi sur les compétences municipales (LCM) et ainsi assurer la gratuité et la rapidité de la délivrance des permis SEG, lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2017-09-335 **APPUI À LA MRC D'AVIGNON – RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro CM-2017-08-22-341 de la MRC d'Avignon concernant le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel :

- appuie la résolution numéro CM-2017-08-22-341 de la MRC d'Avignon;
- demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs de reconduire le PADF;
- demande à la FQM de faire pression auprès du gouvernement du Québec afin de s'assurer de la reconduction du PADF.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2017-09-336 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que la séance soit levée à 20 h 34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière